

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 28 février 2011 relative aux budgets primitifs des départements 2011**

NOR : COTB1104578C

*Pièce jointe* : 1 tableau à renseigner par retour de courrier.

*Le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,  
chargé des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets.*

Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir à la direction générale des collectivités locales un exemplaire du budget primitif 2011 de votre département accompagné de ses annexes, et notamment celle traitant de la dette.

L'obtention de ces données conditionne notamment la publication dans des délais utiles de l'ouvrage « Les budgets primitifs des départements en 2011 ». Elle permet également d'avoir un éclairage précoce sur les finances départementales à paraître dans le rapport de l'Observatoire des finances locales.

Ces documents sont attendus dès qu'ils sont disponibles.

S'ils ne sont pas disponibles à la date de réception de cette circulaire, je vous saurais gré de bien vouloir renseigner le tableau suivant, et le renvoyer par mél à la DGCL à l'adresse suivante : [michele.lavigne@interieur.gouv.fr](mailto:michele.lavigne@interieur.gouv.fr)

J'attire votre attention sur la nécessité de remplir ce tableau, notamment sur la date prévue du vote du budget afin d'éviter des relances inutiles, et de le renvoyer à l'adresse mél indiquée.

Ces renseignements sont en effet indispensables pour suivre en temps réel l'état d'avancement et les conditions de l'adoption des budgets départementaux, qui font l'objet cette année encore d'un suivi renforcé.

Les documents BP 2011, annexes et état de la dette sont à transmettre, dès que possible, et au plus tard le 30 avril 2011 à :

Mme Michèle LAVIGNE, direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
É. JALON

